



PORT DU MASQUE

À L'HÔPITAL >>

PATIENTS, VISITEURS ET ACCOMPAGNANTS

Vous devez porter un masque à l'intérieur des bâtiments hospitaliers si :

- vous avez des signes d'infection des voies respiratoires
- vous êtes immunodéprimé
- vous êtes à risque de forme grave de COVID-19
- vous êtes cas contact d'un proche avec COVID-19

PROFESSIONNELS DE L'HÔPITAL, BÉNÉVOLES ET INTERVENANTS AUPRÈS DES PATIENTS

Vous devez porter un masque si :

- vous avez des signes d'infection des voies respiratoires
- vous êtes à risque de forme grave de COVID-19
- vous êtes cas contact d'un proche avec COVID-19
- vous êtes en contact :
 - avec un patient suspect ou atteint d'infection des voies respiratoires
 - avec un patient immunodéprimé
 - lors d'un soin invasif
 - lors d'un soin à risque de projection de liquides biologiques
- vous travaillez dans un service :
 - accueillant des patients à risque de forme grave de COVID-19
 - ou dans lequel une épidémie d'infections transmissibles par voie respiratoire est active

MAI

2023



ASSISTANCE
PUBLIQUE



HÔPITAUX
DE PARIS